

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	Réunion ordinaire du 28 novembre 2017

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
32	30 + 2 procurations	10 novembre 2017	10 novembre 2017

N° délibération	Objet
2017-150	Règlement service de collecte des déchets ménagers - approbation

Le 28 novembre 2017 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Monsieur Eric PRIGENT, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Paul QUEMENER, Marie-Pierre COANT, Hubert LE LANN, Catherine MIGNOT JAOUEN
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Éric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H,
BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE
HUELGOAT : Benoît MICHEL, Eric BLANCHARD, Isabelle NICOLAS, Jean-Pierre SALAÛN
LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU
LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, François LELUYER, Jean-Pierre LE BIHAN
LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON
PLOUYE : Geneviève LE MAT, Marcel LE GUERN, Jean-Michel SCOUARNEC
SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Corinne NICOLE, Jean LE GAC

Procurations : Josiane GUINVARC'H a donné pouvoir à Jean-Pierre BROUSTAL et Dominique CONNAN a donné pouvoir à Benoît MICHEL

Secrétaire de séance : Marcel SALAÛN

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté,

Considérant la nécessité pour Monts d'Arrée Communauté de se doter d'un règlement de service de collecte des déchets ménagers suite à la prise de compétence obligatoire au 01 janvier 2017,

Considérant le projet de règlement de service élaboré par la commission déchets ménagers dont les objectifs sont de

- préciser les règles de fonctionnement du service,
- de clarifier les relations entre la collectivité et les usagers
- de préciser les droits et obligations de chacun
- de posséder un cadre général pour un traitement homogène des situations
- et de prévenir les contentieux.

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter le règlement de service de collecte des déchets ménagers présenté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le règlement de service de collecte des déchets ménagers tel qu'annexé à la présente délibération,
- Dit que le règlement du service de collecte des déchets ménagers s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,
Eric PRIGENT



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 30 novembre 2017